

Repères pour l'organisation de la vaccination contre la COVID-19 dans les Maisons d'accueil spécialisées (MAS) et Foyers d'accueil médicalisés (FAM)

Complémentaire au protocole-cadre de la phase 1.2 de la campagne de vaccination contre la COVID-19 dans le secteur social et médico-social (hors EHPAD), le présent guide contient des recommandations synthétiques utiles aux MAS et EAM (dont foyers d'accueil médicalisés, FAM) pour organiser en leur sein¹ la vaccination des résidents et des professionnels.

1. Circuit d'approvisionnement et calendrier de la campagne

Les MAS et FAM seront approvisionnés en vaccins et en matériel vaccinal par l'intermédiaire des établissements de santé pivot (un par département), selon un calendrier à préciser par l'ARS.

A ce stade, le seul vaccin livré pour la vaccination en MAS et FAM est le vaccin Pfizer-BioNTech, dont les caractéristiques induisent de fortes contraintes :

- après décongélation, le vaccin se conserve 5 jours entre +2°C et +8°C, période pendant laquelle l'acheminement puis l'administration aux patients doit être réalisée ;
- le temps de transport des vaccins à une température comprise entre +2°C et +8°C, inclus dans le décompte des 5 jours, ne doit pas dépasser 12 heures ;
- le conditionnement multidose du vaccin (un flacon permettant la reconstitution de 6 doses) amène à optimiser les injections de façon à limiter les pertes ;
- après reconstitution des doses, sur le lieu même de vaccination, les vaccins se conservent 6 heures maximum à température ambiante (entre +2°C et +30°C).

Il convient donc de s'assurer que les doses pourront, pour le vaccin Pfizer, être administrées très rapidement après leur livraison au sein de l'établissement, dans un délai de 5 jours à compter de la décongélation des flacons.

2. Préparation de la campagne dans l'établissement, en lien avec son organisme gestionnaire

Il est possible d'organiser la campagne de vaccination en mutualisant les ressources de plusieurs établissements. Cette mutualisation doit faire l'objet d'une information aux autorités compétentes, notamment la COV (cellule opérationnelle de vaccination pilotée par l'ARS). Elle prend en compte :

- Les caractéristiques et contraintes liées aux vaccins utilisés ;
- La capacité des établissements à organiser les opérations (configuration des locaux, ressources en professionnels de santé, capacité à mobiliser des ressources externes) et l'existence de coopérations avec d'autres établissements de santé ou médico-sociaux bénéficiant d'une médicalisation ;
- Les besoins spécifiques d'accompagnement en particulier pour les résidents en situation de handicap complexe (autisme, handicap psychique...).

3. Etapes de la planification dans l'établissement en lien avec son organisme gestionnaire

- Créer une instance de pilotage pour la vaccination au sein de l'établissement ;
- Consulter les instances de gouvernance (CVS, CSE ou CHSCT), membres du CA, services de la commune et du département ;
- Désigner un professionnel de santé référent ;
- Prendre connaissance des documents d'information transmis par le ministère ;
- Informer les personnes accueillies et leurs proches sur la base du support transmis par le ministère ;
- Vérifier la disponibilité des outils nécessaires à la préparation et au suivi de la vaccination dans le système d'information « VACCIN COVID » : équipement du médecin référent en carte CPS ou e-CPS ; test des moyens d'identification via CPS ou e-CPS ; accès au portail de signalement des événements sanitaires ;

¹ Les résidents et les professionnels ont également la faculté d'accéder à la vaccination en centre de vaccination.

- Identifier et mobiliser les ressources médicales, paramédicales et administratives nécessaires à la réalisation de la vaccination – en cas de difficulté, en informer l'ARS pour déclencher un renfort ;
- Convenir de la date de la vaccination et des modalités de la livraison.

Au plus tard J-1

- Valider le planning des vaccinations avec le personnel médical et paramédical¹ ;
- Vérifier et préparer les matériels de vaccination (matériel de reconstitution et d'administration, kit de secours) ;
- Préremplir le fichier de suivi pour assurer la traçabilité de la vaccination ;
- Prévoir une fiche de suivi des températures (3 fois/24h) à mettre sur le réfrigérateur de stockage des vaccins.

Au plus tard le jour de la vaccination

- Réceptionner les doses et les stocker à +2/+8°C ;
- Reconstituer le vaccin après inspection du flacon ;
- Vérifier l'absence de contre-indications à la vaccination (prise de constantes...) et le consentement ;
- Préparer les seringues de vaccination, et les étiqueter (nom du patient et horodatage) ;
- Utiliser toutes les doses reçues en proposant si besoin la vaccination à des professionnels volontaires, même en dessous de 50 ans ;
- Administrer les vaccins, assurer la traçabilité via le fichier de suivi et éliminer via filière DASRI.

4. La mobilisation de renforts externes en appui aux établissements

La réalisation des entretiens médicaux et des séances de vaccination peut nécessiter l'intervention de ressources médicales et paramédicales externes aux établissements. Les organismes gestionnaires sont encouragés à cet égard à favoriser la mutualisation de ressources médicales, paramédicales et administratives entre plusieurs établissements. Les établissements s'appuieront également sur les ARS pour obtenir des renforts de professionnels de santé libéraux dans le cadre du régime dérogatoire de rémunération à la vacation institué par l'assurance maladie par lettre-réseau du 5 janvier 2021 applicable aux MAS et FAM².

Des informations précises relatives aux équipements et matériels requis pour la vaccination, aux étapes d'une journée de vaccination, aux modalités d'injection ou encore à la traçabilité de la vaccination peuvent être trouvées dans le portfolio « Vaccination anti-covid » à destination des professionnels de santé³.

² Lettre réseau LR-DDGOS-1/2021 du 5 janvier 2021 « Gestion de crise COVID 19 - Mesures pour renforcer les équipes soignantes des ESMS pour personnes handicapées ».

³ <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/la-vaccination-contre-la-covid-19/je-suis-un-professionnel-de-sante-ou-du-medico-social/article/guide-de-la-vaccination-pour-les-medecins-infirmiers>